

tribunal en est le secrétaire. Vient ensuite un prélat nommé assesseur, qui a charge de la grosse besogne. Il dirige en effet tout le Saint-Office, distribue les divers travaux à faire, en surveille l'exécution, fait passer les causes à la congrégation, préside, chaque lundi, la réunion des consultants, assiste, chaque mercredi, à celle des cardinaux, et enfin va, chaque jeudi, en audience auprès du Saint-Père (aucune autre congrégation n'a audience ce jour-là) pour lui rendre compte de tout ce qui s'est traité dans la séance des cardinaux. Comme on le voit, c'est une des charges les plus importantes de la curie romaine et si le Pape veut récompenser par une dignité les services qu'a rendus l'assesseur, il ne peut guère que le nommer cardinal. C'est pour cela que cette charge était appelée cardinalice, parce qu'elle conduisait, sinon d'une façon infail-
lible, au moins d'une façon sûre—sauf le cas de déchéance et de démerite—à la pourpre.

Le poste de Mgr Lugari est donné à l'archevêque de Spolète, Mgr Serafini, qui avait été, il y a quelques années, envoyé en mission au Mexique.

La charge de majordome est aussi donnée à un évêque, Mgr Ranuzzi di Bianchi, qui, avant d'être promu au siège de Lorette, avait été dans la diplomatie, comme conseiller de la nonciature à Paris.

On s'étonnera peut-être de cette nomination à une fonction qui n'a rien de pontifical et d'épiscopal? Mais il faut se rappeler que le majordome est un des quatre prélats dits *di fiocchetti*, ainsi nommés parce qu'ils ont le droit, bien que depuis 1870 ils ne l'exercent plus, de mettre comme marque de leur dignité, des houppes roses aux oeuillères de leurs chevaux. S'ils ne sont pas évêques, ils timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où descendent dix houppes roses de chaque côté s'étageant sur quatre rangs, alors que les évêques n'en ont que